

Santé (32)

En bref

Le secteur de la santé humaine recouvre une grande diversité d'activités : hospitalières (dont les hôpitaux généraux, spécialisés et psychiatriques), celles des médecins et dentistes, des maisons médicales, des laboratoires médicaux, des centres de collecte de sang, des banques de sang et d'organes, le transport par ambulance, de réhabilitation ambulatoire (menées par exemple par des kinésithérapeutes ou des logopèdes), les activités relatives à la santé mentale, ainsi que les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les résidences services pour personnes âgées, etc.

Ces activités peuvent être organisées par les pouvoirs publics (communes, intercommunales, CPAS, ...) ou avoir un statut privé (associatif ou commercial).

Pris dans son ensemble, le champ de la santé occupe aujourd'hui la troisième place au classement des secteurs offrant le plus de postes de travail salarié en Belgique et la deuxième en Wallonie. Il constitue donc un important pourvoyeur d'emplois. Ceux-ci, répartis dans des organisations de taille variable, sont très majoritairement occupés par des femmes.

En raison de l'évolution démographique et du vieillissement de la population, on a constaté une forte augmentation du nombre de travailleurs dans l'ensemble du secteur depuis 10 ans (12% entre 2012 et 2019 en Wallonie). Cette évolution devrait se poursuivre car les acteurs des secteurs de la santé et de l'aide constituent la première force d'intervention en cas de crise sanitaire comme celle générée par la Covid-19 en 2020?; crise qui a rappelé le caractère essentiel du secteur.

La pénurie de personnel qui semblait se résorber en ce qui concerne le personnel soignant pourrait se renforcer à la suite de la crise sanitaire de 2020. D'autres professions sont également touchées dans certaines régions (c'est notamment le cas des médecins et de certaines professions paramédicales). Les perspectives d'emploi sont donc importantes.

Les principaux métiers du secteur sont bien entendu liés aux soins (médecins, infirmiers, aides-soignants, professions paramédicales, psychologues). Le développement des technologies (tant dans les appareillages médicaux que dans la gestion même des actes) et des connaissances médicales entraîne une hausse des connaissances et compétences techniques requises pour exercer ces métiers. Le défi est ici de concilier savoirs et technicités d'une part et relations humaines et communication d'autre part.

Mais la palette de métiers dans le secteur de la santé est en réalité beaucoup plus large. On citera notamment le personnel administratif, technique, logistique, de cuisine ou encore d'entretien.

	Nombre d'établissements en 2019	Nombre de postes de travail salarié en 2019	Nombre de travailleurs indépendants en 2019 (1)
Wallonie	4.313	135.394	23.469
Bruxelles-Capitale	1.375	48.852	6.253
Flandre	6.944	239.420	35.320
Belgique	12.632	423.666	65.473

Sources : ONSS - statistiques décentralisées juin 2019 et INASTI 2019, calculs le Forem

(1) Les indépendants exerçant en Belgique et résidant à l'étranger sont comptabilisés uniquement au niveau du pays. La somme des indépendants pour les 3 régions peut donc être inférieure au nombre d'indépendants en Belgique.

Activités du secteur

Description du secteur

La classification Nace-Bel (1) distingue différentes rubriques au sein du champ de la santé :

- **Les activités hospitalières.** Cette rubrique comprend les services médicaux, chirurgicaux et techniques c'est-à-dire les diagnostics, les soins, les interventions chirurgicales, les analyses, les services d'urgence, l'hébergement (y compris le logement et les repas), etc. Ces activités peuvent être dispensées dans des établissements hospitaliers généraux, spécialisés, gériatriques, psychiatriques, des maternités, des sanatoriums, des centres de revalidation, ainsi que dans d'autres établissements de santé qui offrent des services d'hébergement.
- **Les activités des médecins et dentistes.** Ce sous-secteur englobe les consultations données et les soins dispensés par les médecins généralistes et spécialistes, ainsi que les activités de pratique dentaire de nature générale ou spécialisée (orthodontie, parodontologie,...). Ces activités peuvent être exercées dans des cabinets privés, des cabinets de groupe et des cliniques procurant des soins ambulatoires ou dans des établissements similaires attachés à des entreprises, des écoles, des maisons pour personnes âgées, des organisations professionnelles, ainsi qu'au domicile des patients. Les maisons médicales entrent dans cette rubrique.
- **Les autres activités pour la santé humaine.** Cette rubrique comprend une diversité d'activités dont celles des laboratoires médicaux, centres de collecte de sang, banques de sang et d'organes, le transport par ambulance, les activités relatives à la santé mentale, les activités de revalidation ambulatoire (dont celles des kinésithérapeutes, logopèdes, ergothérapeutes, etc.), des praticiens de l'art infirmier et des sages-femmes, etc. Le sous-secteur des " soins à domicile " en fait partie.
- **Les activités de soins infirmiers résidentiels.** Ce sous-secteur couvre notamment les activités de maisons de repos et de soins (MRS).
- **Les activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur.** Cette rubrique englobe les activités des maisons de repos pour personnes âgées (MRPA), des résidences services pour personnes âgées, des activités de soins résidentiels pour adultes et mineurs avec un handicap moteur ainsi que d'autres activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur. Sur le terrain, d'autres catégories que celles du Nace-Bel sont généralement utilisées pour évoquer les sous-secteurs de la santé (2). Parmi la multitude d'activités évoquées, on peut globalement distinguer les activités de type ambulatoire menées notamment dans des cabinets privés, maisons médicales, centres de santé mentale ou services pour personnes toxico dépendantes, de celles avec hébergement menées par dans des hôpitaux, maisons de repos ou autres. Les catégories du terrain distinguent par ailleurs plus finement le type d'activité menée et le type de public pris en charge. On parlera ainsi des sous-secteurs des hôpitaux, des personnes âgées (repris ci-dessus en partie dans les " Activités de soins infirmiers résidentiels " et en partie dans les " Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur "), des maisons médicales, des soins à domicile, etc.

Il est important de noter que la séparation entre les secteurs " action sociale " et " santé " n'est pas toujours très tranchée, certains établissements étant à cheval sur les deux secteurs (notamment dans le champ du handicap, de la santé mentale ou des toxicodépendances) ou intervenant sur les deux niveaux. Des professionnels de l'action sociale sont actifs dans le secteur santé, des paramédicaux dans l'action sociale.

Jusqu'en 2008, le secteur d'activité de la santé décrit selon l'ancienne classification Nace comprenait également le secteur de la santé animale reprenant essentiellement les activités vétérinaires. C'est pourquoi ce sous-secteur est encore maintenant repris ici ; bien qu'il se développe dans un tout autre contexte que le secteur de la santé humaine, plus en lien avec le secteur agricole (élevage) et des animaux de compagnies. Il comprend les activités de soins et de contrôles vétérinaires exercées sur des animaux de ferme et sur des animaux de compagnie ainsi que les activités des ambulances pour animaux.

Le secteur aujourd'hui

"Le secteur des soins de santé belge est encore aujourd'hui reconnu pour être un des meilleurs du monde !" (3)

En effet, la qualité de la formation mais aussi l'accessibilité des soins de santé grâce à l'intervention de l'Assurance maladie fait la réputation de notre système. Certaines faiblesses apparaissent cependant au regard des derniers constats (4) et de la capacité à faire face à la crise sanitaire mondiale débutée en 2020?; faiblesses auxquelles des réponses devraient être apportées et une vigilance constante devrait permettre de conserver la qualité des soins.

Les acteurs des secteurs de la santé et de l'aide constituent en effet la première force d'intervention dans la crise sanitaire générée par la Covid-19, tant en termes de soins que de prise en charge de publics aidés. En première ligne pour gérer la crise sanitaire, ils ont dû absorber un surcroît d'activités d'une part ; mais aussi le quasi-arrêt d'autres activités d'autre part.

Une part non négligeable des professionnels de la santé exerce en profession libérale en tant qu'indépendant. Comme nombre de travailleur indépendant, certains de ceux-ci, bien que pouvant continuer à exercer en tant que service essentiel, ont été touchés par les mesures à la suite de la crise sanitaire?; particulièrement certaines professions paramédicales. Ayant vu leur niveau d'activité notablement baisser, ils ont pu bénéficier d'un droit passerelle (revenu de remplacement).

Tous ont dû réorganiser leur fonctionnement en se concentrant sur la prise en charge de la pandémie tout en tentant de maintenir les prises en charge urgentes et indispensables (et ce, malgré les réticences des patients à se présenter et les difficultés/l'impossibilité à respecter la distanciation sociale) et en postposant en grande partie tous les autres soins.

La croissance soudaine et importante de la demande de capacité de prévention, de détection, de prise en charge, de soins (plus particulièrement de soins intensifs) et aussi d'hygiène constitue un énorme défi pour tous les services de santé et d'aide en termes de prise en charge, de coordination et de concertation interne au champ de la santé et externe avec l'ensemble des acteurs ayant un rôle à jouer face à la crise sanitaire mondiale.

En plus de ses impacts directs, la pandémie a également mis en évidence des tendances / fragilités préexistantes (pénuries, financement, ...). Œuvrant déjà avant la crise sanitaire dans un contexte de rareté des ressources, les secteurs de la santé et de l'aide font face à une insuffisance de moyens et le fragile équilibre financier de ces secteurs est érodé.

Le défi dans ces circonstances est d'assurer la continuité des soins et de la prise en charge dans tous les sous-secteurs de la santé et de l'aide (hôpitaux, maisons de repos, aide et soins à domicile, centres d'accueil et de soins résidentiels et non résidentiels, soins de première ligne assurés par les différentes professions médicales et paramédicales, aides à domicile, ...). Pour certains d'entre eux s'ajoutent aussi les difficultés liées à la prise en charge de publics spécifiques (personnes avec handicap, enfants, ...).

Un effet positif de la crise est d'avoir rappelé l'importance de ces secteurs d'activité et des professions essentielles qui y sont exercées.

Le secteur de la santé connaît donc aujourd'hui des transformations importantes, majoritairement liées aux évolutions des connaissances scientifiques, technologiques, au vieillissement de la population (5) et aux changements des environnements. Par ailleurs, bien que peu impacté directement par les crises économiques conjoncturelles, le secteur en ressent les effets au travers des politiques de maîtrise des dépenses qui touchaient jusqu'à présent les politiques menées en termes de santé et de dépenses sociales.

La crise sanitaire de 2020 pourrait maintenant changer la donne. Elle contribue à accentuer ou à accélérer certaines évolutions préexistantes dans le secteur?; mais peut également contribuer à modifier les orientations politiques en termes de gestion du secteur.

Jusqu'à présent, le secteur de la santé humaine continue la croissance entamée il y a plusieurs années. Pour certaines fonctions, la demande de main-d'œuvre est même aujourd'hui telle qu'elle ne peut être satisfaite : la pénurie de personnel qui semblait se résorber en ce qui concerne le personnel soignant pourrait se renforcer à la suite de la crise sanitaire de 2020. D'autres professions sont également touchées dans certaines régions (c'est notamment le cas des médecins et de certaines professions paramédicales). Ces dernières années, Le Forem a identifié des difficultés pour les métiers de médecin généraliste et spécialiste, infirmier en soins généraux et en soins spécialisés, ostéopathe, chiropracteur, kinésithérapeute, opticien-optométriste et opticien-lunetier (6). Certains de ces métiers sont toujours présents dans la liste des fonctions critiques 2020?: infirmier?; cadre des services paramédicaux.

Pour les médecins et infirmiers, ces difficultés tiennent principalement aux conditions de travail : horaires décalés et variables, pénibilité physique, stress, etc. Cette image de pénibilité - que renvoie les métiers de la santé - en sort renforcée à la suite de la pandémie qui a vu les soignants se battre en première ligne.

La féminisation des professions médicales et paramédicales, l'adoption du numerus clausus en médecine ainsi que les réformes des formations sont aussi avancées pour expliquer certaines difficultés dans le secteur.

En plus d'engendrer une forte croissance des besoins en matière de santé, le vieillissement de la population et la crise sanitaire entraînent une augmentation du nombre de pathologies lourdes rencontrées. Ce facteur, couplé aux évolutions technologiques de ces dernières années, a des conséquences importantes sur les métiers du secteur et l'organisation des soins de santé.

Dans le secteur hospitalier, le recours à des technologies médicales de plus en plus avancées engendre un coût important, que les institutions ne peuvent plus assumer seules. On assiste ainsi à la fusion et à la privatisation des institutions qui se spécialisent autour de certaines activités et dans le cadre de l'élaboration de bassins de soins.

En parallèle, les métiers tendent eux aussi à se spécialiser (c'est le cas notamment de la fonction d'infirmier). Dans un esprit de rentabilité, le temps d'hospitalisation des patients diminue tandis que d'autres lieux se médicalisent.

C'est notamment le cas des maisons de repos. L'entrée de plus en plus tardive des résidents en institution, la hausse des pathologies lourdes et la diminution du temps de séjour en hôpital entraînent en effet une augmentation du nombre de lits dit "MRS", c'est-à-dire de lits réservés à des personnes nécessitant des soins. Les professionnels du secteur sont de plus en plus confrontés aux problématiques de la démence et de l'accompagnement de fin de vie. En parallèle, les évolutions technologiques transforment ici aussi les métiers. L'utilisation de bracelets électroniques (en cas de démence) ou de technologies de détection des chutes impliquent par exemple une utilisation accrue des outils informatiques de la part du personnel. Comme dans le secteur des hôpitaux, on assiste par ailleurs à la privatisation des institutions. Si dans le secteur hospitalier, elles prennent la forme d'asbl, elles tendent plutôt ici à se commercialiser.

À côté des évolutions dans le secteur des hôpitaux et des personnes âgées, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une croissance importante du secteur des soins à domicile. Devant les difficultés à recruter du personnel infirmier, des réflexions sont actuellement menées pour tenter de rentabiliser au maximum le travail du personnel soignant dans ce secteur. Le profil des infirmiers et des aides-soignants a déjà évolué vers une coordination et un partage de certaines tâches pour pouvoir faire face à la demande.

Un autre champ important dans le secteur de la santé humaine est celui de la santé ambulatoire, dont font partie les cabinets privés, centres de santé mentale, services pour personnes toxicodépendantes ou encore les maisons médicales. Ce champ est lui aussi en expansion. Ces institutions sont également touchées par les évolutions technologiques qui commencent à s'y développer. De par leur proximité avec les populations plus défavorisées, le travail y comporte une forte dimension humaine qui offre aux travailleurs du secteur un fort sentiment d'utilité directe mais les expose aussi à plus d'agressivité et de risques que dans d'autres secteurs.

En plus des technologies directement liées aux soins (appareillages), les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) sont également de plus en plus présentes dans la gestion des activités de soins en vue d'alléger la charge administrative, d'assurer des gains de temps, de faciliter les coordinations entre acteurs de la santé et/ou d'assurer l'obtention de données qui permettront une information de qualité sur le système de santé dans son ensemble. La crise sanitaire de 2020 a notamment eu pour effet d'accélérer cette évolution vers une plus grande digitalisation. Ainsi, des règles ont été définies en matière de téléconsultation dont la pratique a été adoptée en urgence par les médecins généralistes. Il est cependant difficile de savoir si ces pratiques perdureront après la crise.

Tous ces changements amplifiés par la crise force le secteur à revoir son organisation pour tendre vers plus d'adaptabilité et de flexibilité pour se rendre capable dorénavant d'agir rapidement au sein d'un écosystème de soins devant englober l'ensemble des acteurs (soignants, pharmaciens, laboratoires, industries pharmaceutiques, mais aussi maisons de repos, aidants, assureurs, patients / bénéficiaires, ...). Ces éléments, déjà présents dans les politiques de santé menées ces dernières années prendront de plus en plus d'importance à l'avenir. Cela signifie également un renforcement des coopérations, des infrastructures, des contrôles, de la gestion des risques dans un système de santé et de prise en charge pluriel.

En ce qui concerne les métiers du secteur, ils sont très variés et comportent pour la plupart une forte dimension humaine. Les principaux métiers sont bien entendu liés aux soins. Il s'agit des médecins, infirmiers, aides-soignants, professions paramédicales (tels que kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, etc.), professionnels de la santé mentale (tels que les psychologues, psychiatres, psychothérapeutes, etc.).

La fonction d'infirmière représente la première fonction du secteur en termes de nombre de travailleurs actifs. Les infirmiers sont présents dans l'ensemble des grands sous-secteurs mais sont particulièrement représentés dans les hôpitaux et les services de soins à domicile. Ce métier connaît aujourd'hui des évolutions importantes liées à la spécialisation de ses activités et à la réforme des formations qui y mènent. Les formations ont été revues pour répondre aux exigences prescrites par la directive européenne 2013/55/UE et ainsi permettre l'exercice du métier partout en Europe. L'exigence de diplômes et de spécialisations augmente : les institutions ont aujourd'hui davantage tendance à rechercher des infirmiers bacheliers.

Le métier d'aide-soignant représente pour sa part la fonction la plus importante dans le secteur des personnes âgées mais son importance augmente également dans le secteur hospitalier et il est maintenant présent dans le secteur des soins à domicile. Dans les institutions de soins (MRPA, MRS, centres de soins de jour, maison de soins psychiatriques, hôpital, ...), seuls les aides-soignants enregistrés comme tels auprès du SPF Santé Publique sont aujourd'hui autorisés à poser les actes relevant légalement de cette fonction.

Les profils professionnels et de compétences de ces métiers font régulièrement l'objet d'analyses et de réflexions de la part des acteurs concernés. C'est notamment le cas en 2017 du métier d'infirmier pour lequel des avis ont été émis sur un modèle de fonctions pour les soins infirmiers du futur (7).

Ces métiers seront encore amenés à évoluer tant dans leurs activités propres que dans leurs interactions au sein de la chaîne de soins. Il faut ici rappeler que les professions de santé font l'objet d'autorisation de pratiquer au travers de processus d'agrément qui se matérialisent par l'enregistrement et l'obtention de visa auprès des autorités compétentes (8). Le port de titre(s) et/ou qualification(s) professionnelle(s) particulière(s) est un enjeu important.

À côté des professions directement liées aux soins, de nombreuses autres professions sont présentes dans le secteur, telles que le personnel administratif, technique, logistique, de cuisine ou encore d'entretien.

En 2016, le Forem a réalisé une analyse des grandes tendances de la transition numérique et de ses effets sur les activités, les métiers et les compétences du secteur : [Métiers d'avenir 4.0 - La transition numérique - Santé](#). Ensuite, en 2018, une synthèse des principales évolutions en cours ou futures ainsi que les effets attendus en termes de développement de métiers et de compétences a été publiée : [Évolutions clés sectorielles et effets sur les métiers](#). Le lecteur intéressé peut consulter les tendances issues de ces travaux via la page [Prospectives](#) du site du Forem.

Texte rédigé en collaboration avec le FE.BI, asbl Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du Non Marchand.

(1) SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie, NACE-BEL 2008 Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives

(2) Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation asbl - Secteur non marchand privé francophone et germanophone FE.BI asbl - Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du Non Marchand

(3) C. Godard et I. Sammiez, *Les métiers de la Santé et des soins Infirmiers*, Service d'Information sur les Etudes et les Professions, 2006

(3) Professor Arne Björnberg, Ph.D., Ann Yung Phang, RN, B.A., Health Consumer Powerhouse, Euro Health Consumer Index 2018 - Report

(<https://healthpowerhouse.com/media/EHCI-2018/EHCI-2018-report.pdf>)

(4) Devos C, Cordon A, Lefèvre M, Obyn C, Renard F, Bouckaert N, Gerkens S, Maertens de Noordhout C, Devleeschauwer B, Haelterman M, Léonard C, Meeus P.

Performance du système de santé belge - Rapport 2019 - Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles: Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE).

2019. KCE Reports 313B. D/2019/10.273/33.

(5) Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation asbl - Secteur non marchand privé francophone et germanophone FE-BI asbl - Association des Fonds Sociaux Fédéraux et Bicommunautaires du Non Marchand

(6) Le Forem, *Détection des métiers et Fonctions critiques*, édition 2013 à 2017

(7) <http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/modele-de-fonctions-pour-les-soins-infirmiers-du-futur>

(8) <https://www.health.belgium.be/fr/sante>

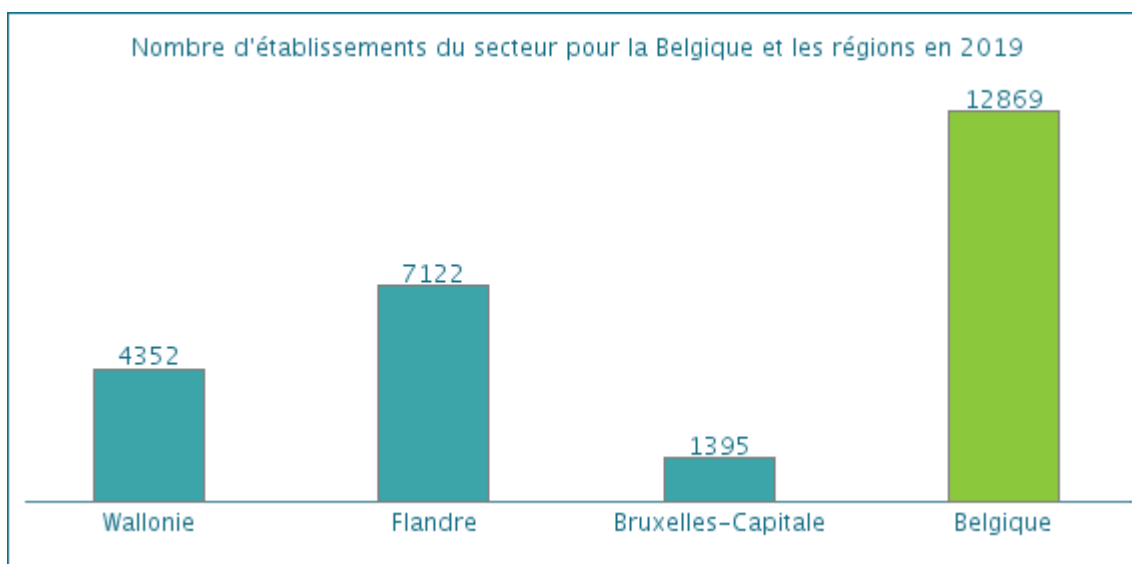
Positionnement économique du secteur

Belgique

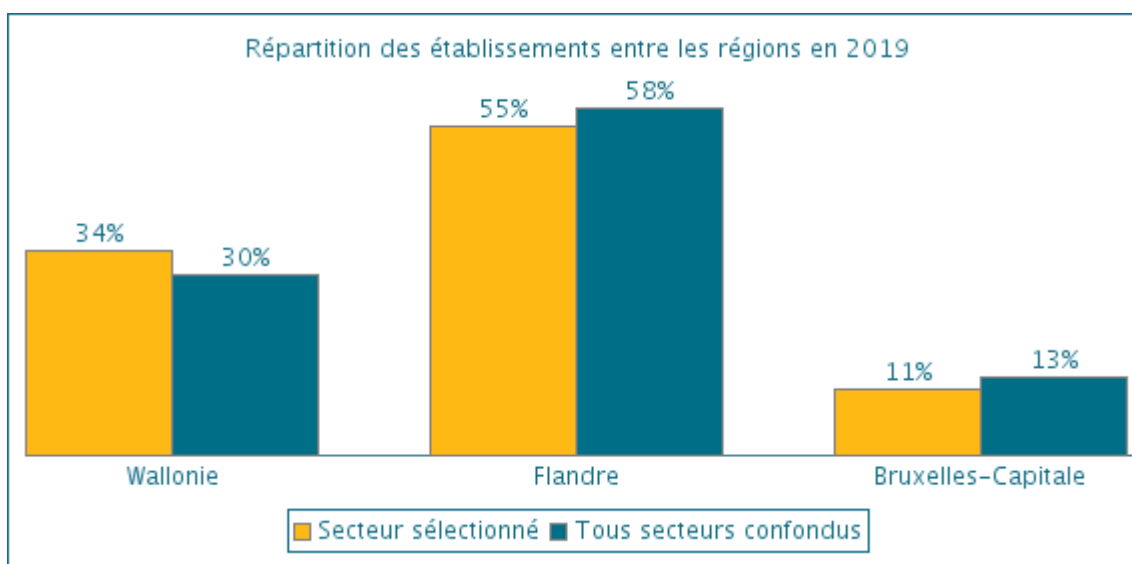
En Belgique et pour l'année 2019, le secteur de la santé compte 12.869 établissements dans le secteur de la santé dont 609 établissements vétérinaires (1), soit 4,7% de l'ensemble des établissements belges.

La répartition géographique des établissements du domaine de la santé est très semblable à celle de l'ensemble des établissements du territoire. En effet, 55,3% d'entre eux sont situés en Flandre, 34,7% en Wallonie et près de 11% à Bruxelles-Capitale.

Parmi ces établissements, 95,3% appartiennent au sous-secteur de la santé humaine et 4,7% au sous-secteur de la santé animale.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

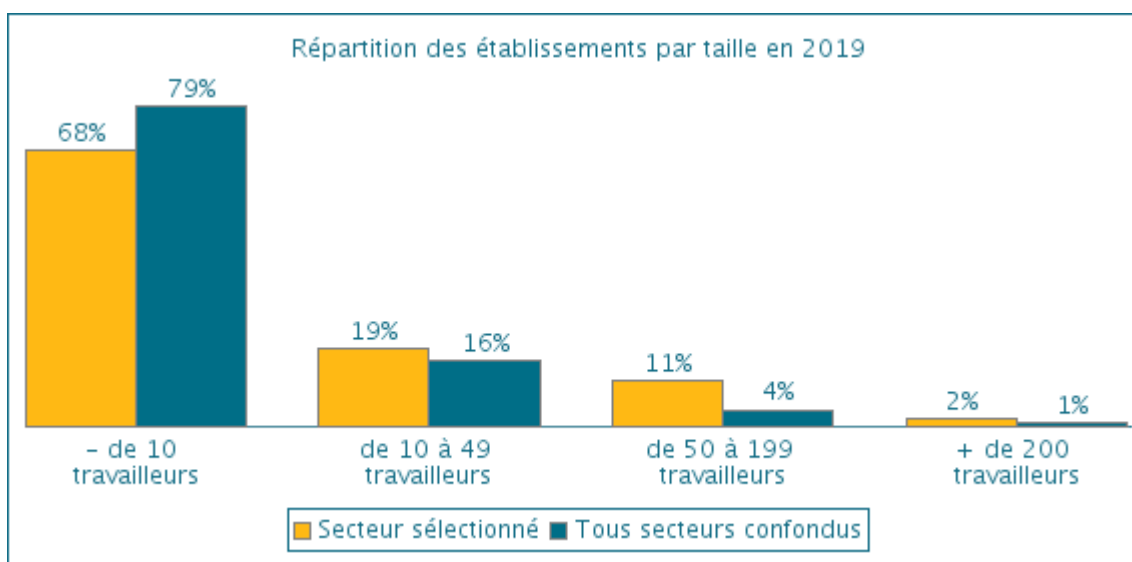


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Wallonie

En Wallonie, pour l'année 2019, le secteur de la santé comptabilise 4.352 établissements du secteur de la santé dont 217 du secteur vétérinaire, soit une augmentation de 22% par rapport à l'année 2012 (un peu plus élevé que sur l'ensemble de la Belgique - 21%).

Les établissements de ce secteur représentent 5% de l'ensemble des établissements wallons. La majorité d'entre eux emploient moins de 10 travailleurs (67%).

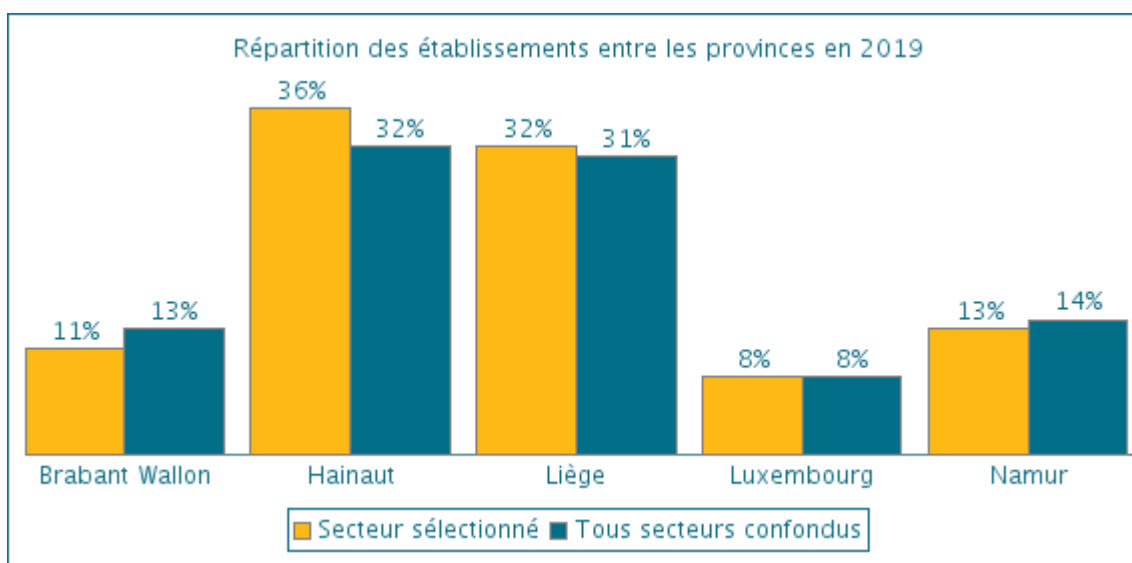


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Ce sont dans les provinces de Liège (32%) et de Hainaut (36%) que sont situés la majorité des établissements du secteur de la santé.

Si l'on compare la proportion d'établissements actifs dans le secteur de la santé sur l'ensemble de la région et la proportion de ces mêmes établissements dans chacune des provinces, c'est dans la province de Hainaut que l'on retrouve la proportion la plus importante d'établissements de la santé.

C'est aussi en Hainaut que l'on rencontre le plus d'établissements de grande taille en termes de volume d'emplois.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

(1) Le terme "établissement" désigne, pour les statistiques ONSS, l'unité d'établissement c'est-à-dire un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse où s'exerce au moins une activité de l'entreprise. Il ne faut donc pas confondre avec la notion d'employeur (un employeur peut compter différentes unités d'établissement).

Emploi dans le secteur

Niveau d'emploi

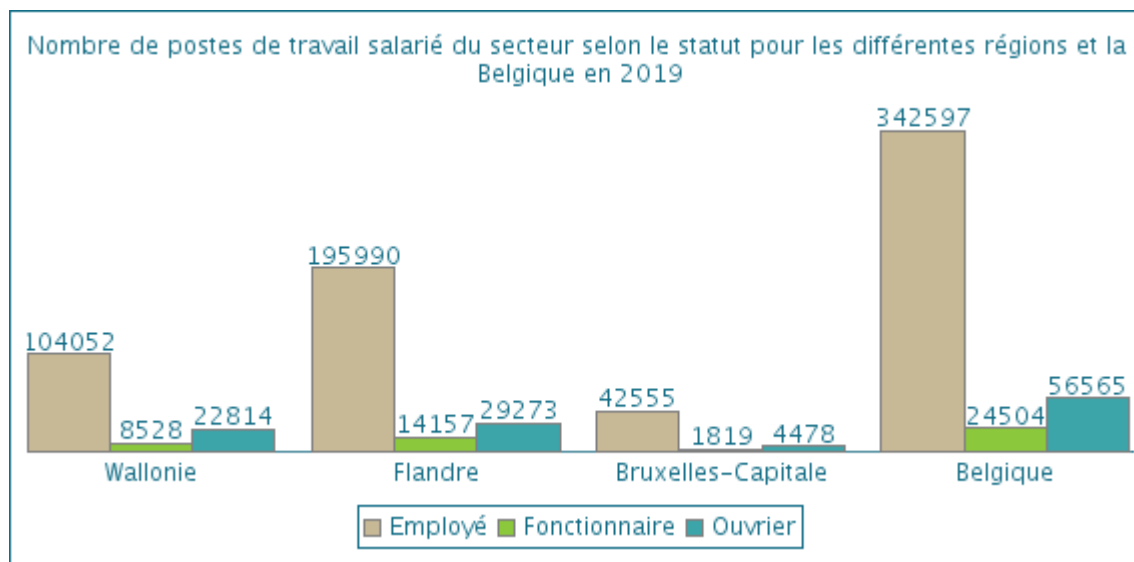
Belgique

En 2018, la Belgique comptabilise 423.666 postes de travail salarié (1) dans le secteur de la santé.

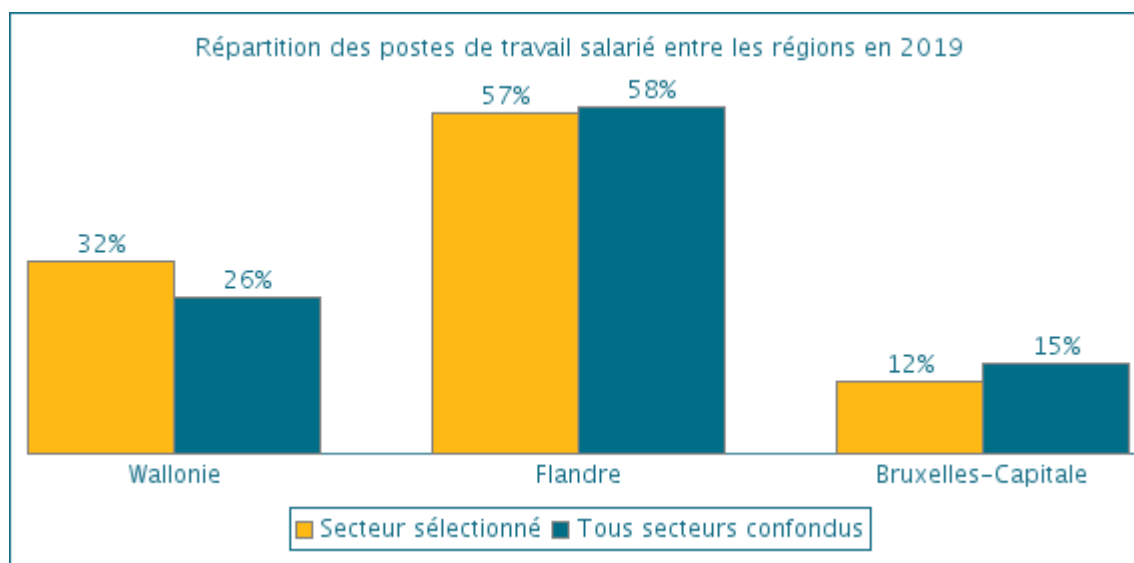
Plus de trois quarts des salariés travaillent sous le statut d'employé (81%) tandis que 13% travaillent sous le statut d'ouvrier et 6% sous celui de fonctionnaire. Comme pour les entreprises, la plus grande part des postes de travail sont situés en Flandre (56%), 32% en Wallonie et 12% à Bruxelles-Capitale.

Cependant, le secteur de la santé est davantage présent en Wallonie. Ce secteur y représente en effet 13% des emplois.

L'analyse par sous-secteur en Belgique montre que 99,6% des postes de travail salarié font partie de la santé humaine tandis que la santé animale représente à peine 0,4%.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

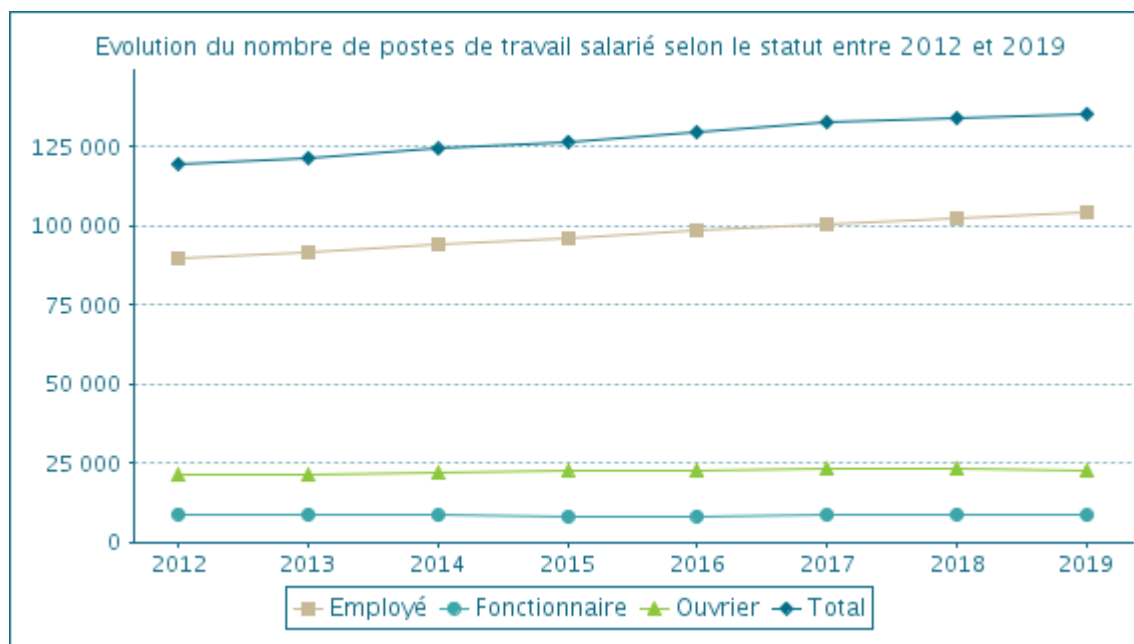


Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Wallonie

En Wallonie, pour l'année 2019, le secteur de la santé compte 135.394 postes de travail salarié. La croissance dans ce secteur se poursuit avec une hausse de 13% par rapport à 2012 ; particulièrement au sein des activités hospitalières; de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur; des activités de soins infirmiers résidentiels et des activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes. Les postes de travail du secteur de la santé représentent 12,6% de l'ensemble des postes de travail wallons, ce qui place le secteur en 2^{ème} position dans le classement des secteurs employeurs wallons.

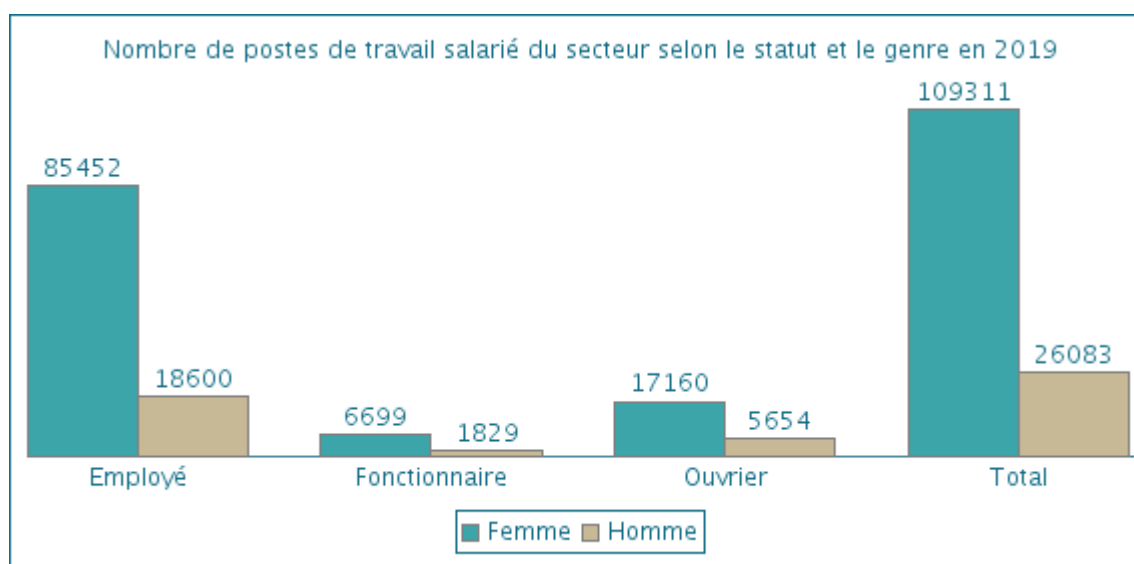
Comme pour l'ensemble du pays, c'est le sous-secteur de la santé humaine qui pourvoit la quasi-totalité des postes de travail wallons : 99,5 % des postes de travail appartiennent au sous-secteur de la santé humaine et 0,5 % à celui de la santé animale.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2012-2019, calculs le Forem

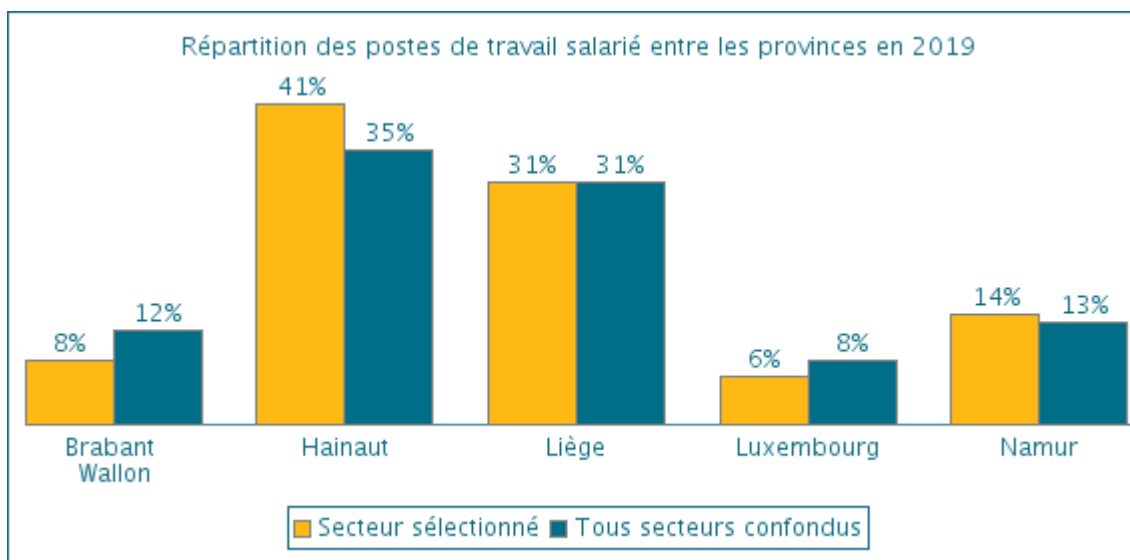
Le secteur de la santé est un secteur fortement féminisé. En effet, plus de 8 postes de travail sur 10 sont occupés par des femmes alors que 19% le sont par des hommes. Ces chiffres diffèrent fortement de la moyenne de l'ensemble des secteurs où 49,5% des postes de travail sont occupés par des hommes et 50,5% par des femmes.

Une autre caractéristique du secteur de la santé est la forte représentativité des postes de travail "employé" par rapport aux postes de travail "ouvrier". Trois quarts des postes ont le statut "employé", 17% "ouvrier" et 6% "fonctionnaire" alors que les moyennes de l'ensemble des secteurs wallons sont respectivement de 49%, 35 % et 16%.



Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Comme pour la ventilation géographique des entreprises, ce sont les provinces de Hainaut et de Liège qui se distinguent puisqu'elles représentent 71% des postes de travail (40% pour le Hainaut et 31% pour Liège). Les provinces de Hainaut et de Namur, tout particulièrement, comptent proportionnellement à l'ensemble des secteurs wallons plus de postes de travail dans le secteur de la santé.



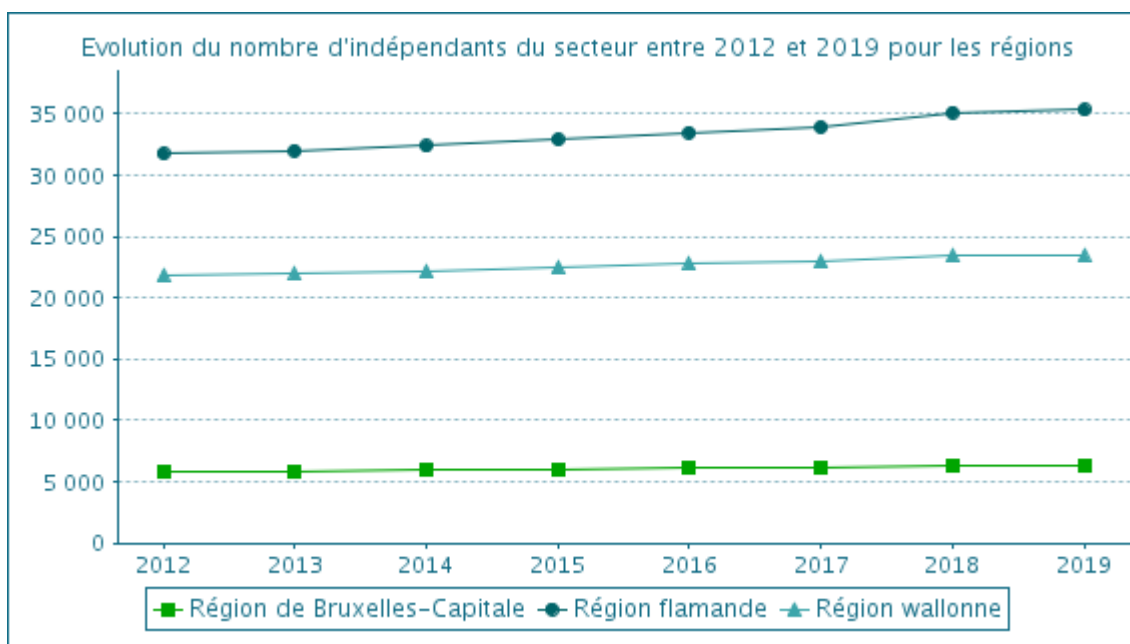
Source: ONSS, statistiques décentralisées, 30 juin 2019, calculs le Forem

Les indépendants

En 2018, 47.476 travailleurs indépendants (2) exerçant en activité principale sont recensés dans le secteur de la santé (médecins, dentistes, professionnels paramédicaux, vétérinaires, ...)?; 8.932 en activité complémentaire et 9.065 actifs après la pension. La majorité de ces travailleurs indépendants sont flamands (54?%), 36?% wallons et 10?% bruxellois (3).

En 2019, en Wallonie, 23.469 indépendants travaillent dans le secteur de la santé. Il représente ainsi 7?% de l'emploi indépendant.

Dans l'ensemble de la Belgique, le nombre d'indépendants exerçant en activité principale dans le secteur de la santé a augmenté ces dernières années (+1,3 % entre 2012 et 2019)?; contrairement à la Wallonie où ce nombre a diminué de 3 % sur la même période. Comme dans d'autres secteurs, le statut d'indépendant complémentaire connaît une croissance de 13?% sur cette même période (10?% en Flandre, 4 % à Bruxelles et 19?% en Wallonie)?; notamment au sein des autres activités pour la santé humaine où l'on retrouve les activités des praticiens de l'art infirmier. D'ailleurs, une tendance semble se développer?: le cumul d'un emploi sous statut de salarié et d'un emploi sous statut d'indépendant complémentaire.



Source : INASTI 2012 - 2019, calculs le Forem

Associations sectorielles

Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive d'associations sectorielles (fédérations patronales, associations paritaires, centres de compétences, clusters ou autres).

ABH	Association Belge des Hôpitaux http://https://www.hospitals.be/
ABSYM	Association Belge des Syndicats Médicaux http://https://www.absym-bvas.be/
ACN	Association belge des praticiens de l'art infirmier http://https://www.infirmieres.be/
AEB	Association des ergothérapeutes http://https://www.ergo-upe.be/
AGEF	Associations de médecins Généralistes de l'Est de la Belgique http://https://www.agef.be
AMISEK	Association de kinésithérapeutes de Belgique http://https://www.amisek.be
BAF	Fédération Belge des acupuncteurs http://https://www.acupunctuur-baf.be/

Biowin	Pôle de compétitivité Santé de Wallonie http://https://www.biowin.org/fr
COBEPRIVE	Confédération Belge des Etablissements Privés de soins de santé http://https://www.fhpb-vpzb.be/fr/accueil.html
Education Santé	Mensuel au service des intervenants francophones en promotion de la santé http://educationsante.be/
FASD	Fédération de l'aide et de soins à Domicile http://https://www.aideetsoinsadomicile.be/fr
FBP	Fédération Belge des Psychologues http://https://fr.bfp-fbp.be/
FCSD	Fédération des Centrales de Soins et Services à Domicile http://www.fcscd.be
FEMARBEL	Fédération des Maisons de Repos privées de Belgique http://https://www.femarbelle.be
FFIHP	Fédération Francophone des Initiatives d'Habitations Protégées http://www.fedihp.be
FMM	Fédération des Maisons Médicales http://https://www.maisonmedicale.org/
FNBE	Fédération nationale belge des ergothérapeutes http://https://www.ergobel.be
FNIB	Fédération Nationale des Infirmières de Belgique http://https://www.fnib.be/
FWSP	Fédération wallonne des soins palliatifs http://www.soinspalliatifs.be
Fédération des CPAS	La fédération des CPAS http://https://www.uvcw.be/espaces/cpas/
GBS	Groupement des Unions Professionnelles Belges de Médecins Spécialistes http://https://www.gbs-vbs.org

Guide Social	Guide Social http://https://pro.guidesocial.be/
KCE	Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé http://https://kce.fgov.be/fr
ROB	Registre des Ostéopathes de Belgique http://https://osteopathie.be/fr/unions-professionnelles/
Santhea	Association professionnelle des établissements de soin du secteur privé non confessionnel et du secteur privé de Wallonie et de Bruxelles http://https://santhea.be/
SBO	Société Belge d'Ostéopathie http://https://osteopathie.be/fr/accueil/
SBP	Société Belge de Parodontologie http://www.parodontologie.be/
SMD	Société de Médecine Dentaire http://https://www.dentiste.be/
SPF Santé publique	Le service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement http://https://www.health.belgium.be/fr
SSMG	Société Scientifique de Médecine Générale http://https://www.ssmg.be/
UKFGB	Union des Kinésithérapeutes Francophones et Germanophones de Belgique http://https://www.webkine.be/blog/actualites-1
UNESSA	Union Soins Santé Chaussée de Marche 604 5101 Erpent +32 (0)81.32.76.60
UNIPSO	Union des Entreprises à profit social http://www.ufenm.be
UPV	Union professionnelle vétérinaire http://https://www.upv.be/

Commissions paritaires

Ci-dessous vous trouverez les principales commissions paritaires liées au secteur.

Numéro de la CP	Intitulé de la CP
200	Commission paritaire auxiliaire pour employés
318	Commission paritaire pour les services des aides familiales et des aides seniors
319	Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement
330	Commission paritaire des établissements et des services de santé
331	Commission paritaire pour le secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé
332	Commission paritaire pour le secteur Francophone, Germanophone et bicommunautaire de l'aide sociale et des soins de santé

Métiers du secteur

Les métiers les plus demandés par le secteur d'activités, c'est-à-dire classés par ordre décroissant du nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem en 2020 en provenance de ce secteur.

Infirmier/infirmière généraliste (24121)

Métiers du groupe: Infirmier en soins généraux (2412101)

Aide-soignant/aide-soignante (24111)

Métiers du groupe: Secouriste ambulancier (2411102), Aide-soignant (2411101)

Télévendeur/télévendeuse (14231)

Métiers du groupe: Opérateur call-center (1423101)

Infirmier/infirmière de service spécialisé (24122)

Métiers du groupe: Infirmier en soins spécialisés (2412201)

Intervenant/intervenante auprès d'enfants (11113)

Métiers du groupe: Assistant aux instituteurs maternels ou primaires (1111303), Responsable de structure d'accueil de la petite enfance (1111304), Accueillant d'enfants en milieu collectif (1111301), Accueillant d'enfants à domicile (1111302)

Technicien/technicienne de laboratoire d'analyses médicales (24212)

Métiers du groupe: Technologue de laboratoire médical (2421201)

Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces (11211)

Métiers du groupe: Technicien de surface (1121101)

Psychologue clinicien/psychologue clinicienne (31113)

Métiers du groupe: Assistant en psychologie clinique (3111303), Psychologue (3111301), Psychothérapeute (3111302)

Orthophoniste (24314)

Métiers du groupe: Logopède (2431401)

Secrétaire bureautique spécialisé/spécialisée (12132)

Métiers du groupe: Secrétaire comptable (1213207), Secrétaire médical (1213208)

Médecin praticien (31111)

Métiers du groupe: Médecin spécialiste en psychiatrie (3111119), Médecin spécialiste en médecine interne (3111110), Médecin spécialiste en pédiatrie (3111117), Médecin spécialiste en dermato-vénérologie (3111106), Médecin généraliste (3111101), Médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique (3111108), Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie (3111116), Médecin spécialiste en médecine légale (3111111), Médecin spécialiste en radiodiagnostic (3111120), Médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation (3111126), Médecin spécialiste en radiothérapie-oncologie (3111121), Médecin spécialiste en neuropsychiatrie (3111114), Médecin spécialiste en neurologie (3111113), Médecin spécialiste en rhumatologie (3111122), Médecin spécialiste en chirurgie orthopédique (3111125), Médecin (3111129), Médecin spécialiste en anatomie pathologique (3111127), Médecin spécialiste en anesthésie-réanimation (3111102), Médecin spécialiste en chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique (3111105), Médecin spécialiste en médecine d'urgence (3111128), Médecin spécialiste en urologie (3111124), Médecin spécialiste en stomatologie (3111123), Médecin spécialiste en médecine du travail (3111109), Médecin spécialiste en gastro-entérologie (3111107), Médecin spécialiste en pneumologie (3111118), Médecin spécialiste en chirurgie (3111104), Médecin spécialiste en cardiologie (3111103), Médecin spécialiste en neurochirurgie (3111112), Médecin spécialiste en ophtalmologie (3111115)

Assistant/assistante en cabinet médical (11121)

Métiers du groupe: Assistant en cabinet dentaire (1112101), Assistant en cabinet médical (1112102)

Educateur-intervenant éducatif/éducatrice-intervenante éducative (23151)

Métiers du groupe: Responsable de service éducatif (2315101), Educateur (2315102), Intervenant en accompagnement médicosocial (2315103)

Agent administratif/agente administrative d'entreprise (12121)

Métiers du groupe: Aide-comptable (1212101), Employé administratif (1212104)

Secrétaire bureautique polyvalent/polyvalente (12131)

Métiers du groupe: Secrétaire (1213101)

Masseur/masseuse kinésithérapeute (24311)

Métiers du groupe: Ostéopathe (2431103), Kinésithérapeute (2431101), Chiropracteur (2431102)

Agent/agente de service de collectivité (11122)

Métiers du groupe: Agent de soins en hydrothérapie (1112206), Assistant logistique en milieu hospitalier (1112201), Assistant ménager en collectivité (1112207), Brancardier (1112203), Ouvrier d'entretien du bâtiment (1112202)

Intervenant/intervenante d'action sociale (23112)

Métiers du groupe: Assistant social (2311201), Conseiller conjugal et familial (2311202)

Ergothérapeute (24312)

Métiers du groupe: Ergothérapeute (2431201)

Intervenant/intervenante à domicile (11112)

Métiers du groupe: Personne de compagnie (1111202), Aide familial (1111201)

Cadre de la gestion des ressources humaines (32121)

Métiers du groupe: Consultant en interim (3212105), Responsable des ressources humaines (3212101), Gestionnaire de paie (3212104), Assistant ressources humaines (3212103)

Informaticien/informaticienne d'étude (32321)

Métiers du groupe: Architecte réseaux de télécom (3232107), Administrateur de systèmes d'information (3232106), Analyste informatique (3232101), Développeur informatique (3232102), Géomaticien (3232105), Spécialiste de réseaux (3232104), Web développeur (3232103)

Cadre des services paramédicaux (24131)

Métiers du groupe: Chef de service paramédical (2413101)

Aide de cuisine (13211)

Métiers du groupe: Plongeur (lave-vaisselle) (1321102), Commis de cuisine (1321101), Plongeur (main) (1321103)

Technicien/technicienne en imagerie médicale (24211)

Métiers du groupe: Technologue en imagerie médicale (2421101)

Codes NACE

Le secteur Santé est composé des codes Nace-Bel 2008 suivants :

75.0 Activités vétérinaires

86.1 Activités hospitalières

86.2 Activités des médecins et des dentistes

86.9 Autres activités pour la santé humaine

87.1 Activités de soins infirmiers résidentiels

87.2 Activités de soins résidentiels pour personnes avec un handicap mental, un problème psychiatrique ou toxicodépendantes

87.3 Activités de soins résidentiels pour personnes âgées ou avec un handicap moteur

N.B. Cette plateforme d'information donne un éclairage sur différentes facettes du marché de l'emploi: les secteurs d'activités, les métiers et professions, les études et formations professionnalisantes. Elle n'a pas de prétention à fournir une analyse exhaustive de tous les aspects de l'activité du marché du travail.